

*Dans La Montagne :*

## ***Energie renouvelable***

# **Pourquoi le projet de parc éolien de Saint-Angel, en haute Corrèze, semble compromis**

Publié le 24/05/2019 à 09h58



Les élus de haute Corrèze ont du mal à comprendre pourquoi on leur refuse des éoliennes alors qu'on compte de nombreux parcs dans le département voisin du Puy-de-Dôme (les éoliennes de Saulzet, photo Thierry Nicolas)

La commission des paysages et des sites de la Corrèze a voté contre le projet d'implantation de 5 aérogénérateurs à Saint-Angel. On voit mal la préfecture accorder un feu vert à ce projet de 18 millions d'€.

Maire de Saint-Angel, juste à côté d'Ussel, Joël Pradel ne cache sa profonde amertume : "On a travaillé pendant neuf ans sur ce projet, qui a reçu un avis favorable à l'issue d'une enquête publique. Et il est finalement retoqué devant la commission. Tous les services de l'Etat ont voté contre. Si c'est pour en arriver là, autant nous le dire avant, et qu'on ne passe pas des années à monter un projet qui ne verra pas le jour !". Réunie début mai à Tulle, la commission départementale des paysages et des sites s'est prononcée contre le dossier déposé par VSB énergies nouvelles, qui souhaite exploiter un parc de 5 éoliennes à Saint-Angel, un investissement de 18 millions d'€.

Hautes de 180 mètres, pâles comprises, les éoliennes devaient voir le jour sur une ligne de crête, à l'est de cette commune, dans un secteur boisé. L'effet de surplomb sur le bourg et son prieuré classé monument historique a sans doute pesé dans la balance. La Mission régionale d'autorité environnementale avait déjà pointé "des incidences paysagères relativement fortes".

## 12 à 14 projets éoliens en haute Corrèze

Dans ces conditions, on voit mal la préfecture accorder un feu vert à ce parc éolien, une issue qui inquiètent d'autres maires de haute Corrèze. Actuellement, on recense 12 à 14 projets de ce type, depuis Bugeat jusqu'à Laroche-près-Feyt et au plateau bortoïse. La récente publication d'un guide d'information sur l'éolien, par le Conseil départemental, avec l'aide de l'association des maires, la Chambre d'agriculture et le collectif des associations opposées aux parcs éoliens en Corrèze, ne les rassurent pas vraiment.

Même s'il ne s'agit pas d'un guide contre l'éolien, ses préconisations semblent trop restrictives aux yeux d'élus qui voient dans cette production d'énergie renouvelable un moyen de trouver de nouvelles recettes fiscales et de répondre aux exigences de la transition écologique, même si la Corrèze ne fait pas partie des départements les plus exposés aux vents.

***Eric Porte***